



DEMANDE DE MODIFICATION DES MODALITÉS DE PAIEMENT DU PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Directives :

- Remplir le formulaire en indiquant les modifications souhaitées. Vous pouvez demander plus d'une modification par formulaire.
- Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le service à la clientèle SimpliciT au 1 855 288-4844 pour obtenir de l'aide.
- N'oubliez pas de faire signer le formulaire par tous les emprunteurs et garants.
- Faites parvenir le formulaire rempli et signé par télécopieur à SimpliciT au numéro sans frais 1 800 420-0395, à l'attention de : **Service à la clientèle.**
- Si votre modification concerne vos renseignements bancaires, vous devrez fournir un nouveau spécimen de chèque et remplir le formulaire de prélèvement bancaire figurant sur notre site Web.

Par la présente, je/nous, principal(aux) emprunteur(s) et garant(s) de ce prêt hypothécaire demandons d'apporter la(les) modification(s) suivante(s) :

N° de prêt hypothécaire SimpliciT :

Adresse de la propriété :

Modifier la fréquence des versements

Hebdomadaire ou à la quinzaine

(veuillez encercler votre choix)

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

(veuillez encercler votre choix)

Remarque importante : le nouveau versement correspondra au montant mensuel actuel divisé par 4 (hebdomadaire) ou 2 (à la quinzaine). Il sera débité en totalité, peu importe le nombre de jours écoulés depuis le dernier versement. La proportion intérêt/capital sera rajustée de façon à vous assurer de ne payer que l'intérêt dû sur le dernier versement. Vous recevrez par la poste une confirmation de la nouvelle date de début des versements.

À la quinzaine

1^{er} et 15 de chaque mois

2 et 16 de chaque mois

(veuillez encercler votre choix)

Remarque importante : le nouveau versement correspondra au montant mensuel actuel divisé par 2. Il sera débité en totalité, peu importe le nombre de jours écoulés depuis le dernier versement. La proportion intérêt/capital sera rajustée de façon à vous assurer de ne payer que l'intérêt dû sur le dernier versement. Vous recevrez par la poste une confirmation de la nouvelle date de début des versements.

Une fois par mois, le ___^e jour
du mois (sélectionner la date)

Remarque importante : le premier versement sera fait en totalité, peu importe le nombre de jours écoulés depuis le dernier versement. La proportion intérêt/capital sera rajustée de façon à vous assurer de ne payer que l'intérêt dû sur le dernier versement. Vous recevrez par la poste une confirmation de la nouvelle date de début des versements.



Augmenter le montant du versement

Augmenter le montant actuel du versement à _____ \$ (nouveau montant).

Remarque importante : vous êtes autorisé à augmenter le montant actuel du versement jusqu'à concurrence de 20 % du montant initial inscrit par année, à la date d'anniversaire de votre prêt hypothécaire

Utiliser l'option de remboursement anticipé

Faire un remboursement anticipé au montant de \$ _____ (au plus 20 % du montant initial de l'hypothèque)

Remarque importante : vous êtes autorisé à effectuer un remboursement anticipé d'un montant allant jusqu'à de 20 % du montant initial inscrit par année, à la date d'anniversaire de votre prêt hypothécaire
 Cette option ne peut être reportée l'année suivante si elle n'est pas utilisée. Le montant doit être débité du même compte à partir duquel les versements hypothécaires réguliers sont tirés. Le remboursement anticipé sera fait à la date du prochain versement prévu suivant réception de cette demande.

Modifier les coordonnées

Adresse postale :

N° de téléphone à la maison :

N° de téléphone au travail :

N° de téléphone cellulaire :

Adresse de courriel :

AUTORISATION :

Les demandes de modifications doivent être autorisées par TOUS les emprunteurs et garants du prêt et les demandes incomplètes seront retournées sans être traitées.

Nom : _____

Signature

Date

Nom : _____

Signature

Date

Nom : _____

Signature

Date

Nom : _____

Signature

Date